



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

Distr.
LIMITEE

A/C.3/36/L.72/Rev.1
2 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

DEC 29 1981

UN/SA COLLECTION

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Personnes disparues à Chypre

Chypre : projet de résolution révisé

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures sur la question des personnes disparues à Chypre,

Réaffirmant le besoin fondamental des familles d'être informées sans retard du sort de leurs proches disparus,

Ayant à l'esprit l'accord conclu le 19 mai 1979 à la réunion de haut niveau qui s'est tenue à Nicosie sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

Se félicitant aussi de l'accord portant création du Comité des personnes disparues à Chypre, dont il est fait mention dans le document S/14490 du 27 mai 1981, y compris l'accord oral du 26 mars 1981 portant sur la participation aux réunions du Comité de représentants du Comité des proches des personnes disparues,

Regrettant qu'en raison de difficultés de procédure, le travail d'enquête du Comité n'ait pas pu être mis en train,

1. Demande instamment que le Comité commence sans plus tarder son enquête afin de rechercher et retrouver les personnes disparues à Chypre;
2. Demande aux parties concernées d'aider, dans un esprit de coopération et de bonne volonté, le Comité des personnes disparues à effectuer son enquête;
3. Prie le Secrétaire général de continuer à offrir ses bons offices pour que la tâche du Comité des personnes disparues puisse s'accomplir sans entrave.

